

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181004-2018D60SMARTDES-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_60
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Programme SMART Destinations Région Sud-PACA – Appel à manifestation d'intérêt « Marque infrarégionale »**

Par la suite d'une convocation en date du 28 septembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 04 octobre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Daniel GUIGNARD

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, présente (1 voix) ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La stratégie touristique du Parc validée par délibération n° 2016_72 du Comité syndical du 25 novembre 2016 ;
- Le renouvellement de la reconnaissance de cette stratégie touristique au titre de la Charte du Parc naturel régional du Queyras le 23 octobre 2017 ;
- La convention de partenariat entre l'OTGQ et le Parc validée par délibération n° 2017_53 du Comité syndical du 16 novembre 2017 ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181004-2018D60SMARTDES-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_60
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Programme SMART Destinations Région Sud-PACA – Appel à manifestation d'intérêt « Marque infrarégionale »**

Considérant :

- La rencontre entre la Région et les élus locaux (bureau de l'OTGO et élus en charge du tourisme au Parc) le 6 avril 2018 ;
- L'aboutissement des discussions engagées avec l'Office du tourisme du Guillestrois-Queyras ;
- L'échange avec Yvan Chaix, directeur de l'ADET05 dépositaire de la marque monde Alpes, le 10/09 ;
- La nécessité pour le Parc du Queyras de s'inscrire dans les programmes d'intervention de la Région.

Le Comité syndical, réuni le 24 mai 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 0 Pour : 13
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver la candidature du Parc naturel régional du Queyras dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Sud-PACA « Marque infrarégionales »,

De limiter l'autofinancement du Parc à 50 000€ maximum (soit 100 000 € de dépenses) sur ce programme,

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red stamp. The stamp contains the text 'COMITE SYNDICAL ANTEE' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge. The signature appears to be 'Christian Grossan'.